



victime de discrimination dans la copropriete

Par **svp**, le **03/02/2012** à **10:07**

Bonjour,

je suis propriétaire un box dans une copropriété, il a été posé un portail avec ouverture avec un bip et par interphone, moi je n'ai que le bip, je veux avoir mon nom sur l'interphone, puisque l'interphone peut vous appeler sur un téléphone fixe ou sur un portable, et jusqu'à présent ont me le refuse que dois je faire pour avoir mon nom sur l'interphone, si le bip ne fonctionne pas je pourrai ouvrir le portail avec mon téléphone portable en m'appelant depuis l'interphone, on ma déjà refuse une boite a lettre sous prétexte qu'il faut habiter la copropriété pour en avoir une, mon fils a une voiture et il se gare en travers devant 2 box qui servent presque jamais et on nous cherche des problèmes, je gens se servent presque pas des box alors je vois pas en quoi ça gêne qu'on se gare devant, on utilise pas leur place de parking, merci de m'informer de mes droits

Par **youris**, le **03/02/2012** à **11:10**

bjr,

votre fils n'a pas à se garer devant 2 box même non utilisés, ce faisant il se stationne sur une partie commune qui n'est pas prévue au stationnement.

concernant votre problème d'interphone, il est vrai qu'en règle générale ils sont prévus pour les appartements de la copropriété.

demandez l'inscription de votre demande à l'ordre du jour de la prochaine a.g..

regardez si en tant que propriétaire d'un box vous payez des charges pour l'entrée de l'immeuble (nettoyage...).

cdt